



AGENCE DE GESTION DES ROUTES



CONTRAT DE DESENDETTEMENT ET DE DEVELOPPEMENT (C2D)

AVIS D'APPEL D'OFFRES (AA0)

AOI N°T38/2015

1. Le Ministère des Infrastructures Economiques, a obtenu des fonds au titre du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) passé entre la France et la Côte d'Ivoire et géré, côté français, par l'Agence Française de Développement (AFD), afin de financer **le projet de construction du pont de Bettié sur le fleuve Comoé en République de Côte d'Ivoire**, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds (sous réserve de la mise à disposition de ces fonds) pour effectuer des paiements au titre du Marché de **construction du pont de Bettié sur le fleuve Comoé, objet du présent appel d'offres numéro T38/2015**.
2. L'Agence de Gestion des Routes agissant au nom du Ministère des Infrastructures Economiques sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux **en lot unique** ci-après :

Désignation	Consistance des travaux
Travaux de construction du pont de Bettié sur le fleuve Comoé	L'ouvrage à construire est situé sur le fleuve Comoé sur le tronçon routier Yakassé Attobrou-Bettié. Il comprend 03 travées intermédiaires de 38,10 mètres de portée et 2 travées de rives de portée 37,55 mètres. La longueur entre entraxe des culées de l'ouvrage est de 189,40 mètres. Le tablier assure les deux (2) sens de circulation. Il comporte une partie roulable de 7,50 mètres de largeur et deux trottoirs de 1,25 mètre de largeur utile. Le profil transversal est à double pente de 2,5 %. Le tablier est en béton précontraint dans le sens longitudinal et en béton armé dans le sens transversal. Chaque travée comporte 3 poutres isostatiques de 38,10 mètres (travées intermédiaires) et 37,55 mètres de portée (travées de rives) et de 2,40 mètres de hauteur. La

	largeur du talon est de 0,80 mètre, la largeur de la table de compression de 1,40 mètre. L'épaisseur de l'âme est variable de 0,22 mètre en section courante à 0,40 mètre sur appuis. Le hourdis en béton armé est coulé sur place sur des prédalles non participantes de 2,00 mètres de portée et de 7 centimètres d'épaisseur.
--	--

3. La passation des marchés sera conduite par Appel d'offres International ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics à l'article 56, et ouvert à tous les candidats éligibles.
4. Le marché issu de cet appel d'offres sera passé sur prix unitaires.
5. Le délai d'exécution des travaux est fixé à **vingt(20) mois**.
6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'AGEROUTE et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous de **8 h 00 à 12 h 00 et de 15 h00 à 17 h00 Temps Universel**, tous les jours ouvrables.
7. Les exigences en matière de qualifications sont:
 - (a) Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen des activités commerciales de **vingt-cinq milliards (25 000 000 000 FCFA)** de francs CFA qui correspond à la moyenne des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours ou achevés au cours des dix dernières années (2004 - 2013). Ce chiffre d'affaires sera justifié par les bilans certifiés par les autorités compétentes ou par les attestations de bonne exécution délivrées par les maîtres d'ouvrages ou Maîtres d'Ouvrage délégués.
 - (b) Avoir au cours des dix (10) dernières années (2004–2013) réalisé avec succès en tant qu'entrepreneur principal au moins :
 - deux **(02)** marchés d'ouvrage d'art d'au moins 180 mètres linéaire en milieu aquatique,
 - un marché d'ouvrage d'art d'au moins 100 mètres en Afrique subsaharienne et
 - un marché de travaux routiers d'un montant de **deux milliards cinq cent millions (2 500 000 000) de francs FCFA** similaire en nature, volume et complexité, aux travaux spécifiés à la section II-Données particulières du Dossier d'Appel d'offres, qui ont été exécutés de manière satisfaisante et terminés.
 - (c) Avoir accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit bancaire, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de **huit cent millions (800 000 000 FCFA) de francs CFA**.
 - (d) Disposer du matériel essentiel spécifié dans la section III- Critères d'évaluation du Dossier d'Appel d'Offres.
 - (e) Disposer du personnel clé spécifié dans la section III- Critères d'évaluation du Dossier d'Appel d'Offres.
8. Les candidats peuvent consulter gratuitement ou retirer le Dossier d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-dessous contre un paiement non remboursable de **deux cent mille (200 000) FCFA**. La méthode de paiement sera:

- versement espèces,
- par chèque certifié,
- dépôt direct sur le compte ouvert à la BNI Côte d'Ivoire, BNI 01 BP 670 Abidjan 01, Code swift CSSSCIABXXX, au numéro CI092 01001 000100000011 50 ouvert au nom de l'AGEROUTE.

Le document d'Appel d'offres sera adressé par la remise main à main à l'acquéreur ou par poste aérienne au frais de l'acquéreur.

9. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard **le 17 mars 2015 à 10h 00**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-dessous **le même jour à 10 h 30 mn**.
10. Les offres doivent comprendre un cautionnement provisoire, établi par une banque ou un établissement financier agréé dans un pays de l'espace UEMOA/BCEAO d'un montant de **cent vingt millions (120 000 000 FCFA) de Francs CFA**. Si un soumissionnaire produit une caution émanant d'une banque étrangère (banque hors de l'espace UEMOA/BCEAO), alors la banque émettrice de cette caution doit avoir un correspondant établi et agréé dans un pays de l'espace UEMOA/BCEAO et qui se portera garant de ladite caution (la caution doit être contresignée par cette dernière banque).
11. Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.
12. Dès la validation de la décision d'attribution du (ou des) marché(s), l'autorité contractante publiera dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics et par voie d'affichage dans ses locaux, la décision d'attribution et tiendra à la disposition des soumissionnaires, le rapport d'analyse de la commission de jugement des offres, ayant guidé ladite attribution à l'adresse ci-dessous.
13. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

AGEROUTE - SECRETARIAT DE LA DIRECTION DES MARCHES ET CONTRATS

Avenue Terrasson de Fougères au Plateau, Immeuble AGEROUTE 3^{ème} étage

08 BP 2604 ABIDJAN Côte d'Ivoire

Numéro de téléphone : (225) 20 25 10 00 / (225) 20 25 14 82

Numéro de télécopie : (225) 20 25 10 23

Site web: www.ageroute.ci

Email : ageroute@ageroute.ci et copie à meitevafing@yahoo.fr

14. Les marchés issus du présent Appel d'offres International ouvert seront soumis aux formalités de timbres d'enregistrement et à la redevance de régulation de 0.5% du montant hors taxes du marché à reverser à l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) aux frais du titulaire.
15. Le présent appel d'offres International Ouvert est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment au Décret N°2009-259 du 06 août 2009, portant Code des Marchés Publics de la République de Côte d'Ivoire tel que modifié par le décret 2014-306 du 27 mai 2014 et ses textes d'application, ainsi qu'aux exigences relatives à la passation des marchés financés sur C2D.